Image not found or type unknown

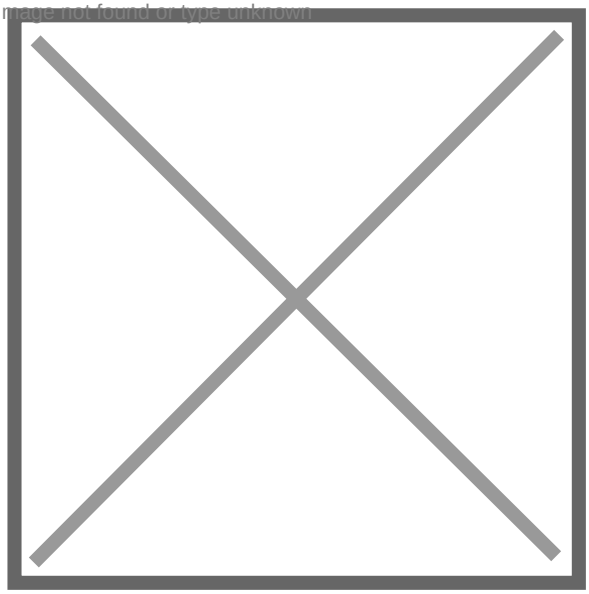

Regularisation à travers un mariage

Par **sonia**, le **08/09/2014** à **15:13**

Bonjour,
Je suis en situation irrégulière et vis en France depuis 4 ans (sachant que je suis née ici mais j'ai perdu mes droits vu que je suis partie vivre en Tunisie à l'age de 8 ans et je suis revenue ici à l'age de 26 ans !!!)
Je me marie début janvier avec mon homme qui dispose que d'un titre de séjour de 10 ans ....
Pensiez vous que j'aurais des complications pour être régulariser ? Dois je retourner au pays pour la demande de visa de long séjour ? Je ne compte pas y aller !!!
Merci

Par **sonia**, le **08/09/2014** à **16:19**

oui je suis venue avec un visa court séjour

Par **sonia**, le **08/09/2014** à **16:35**

Et vous vous etes marié avec une personne qui a un titre de séjour ou la nationalité française ?

Par **sonia**, le **08/09/2014** à **17:16**

ptetr que c'est pour sa que c'était plus simple pour vous, mon fiancé est de nationalité tunisienne et il a un titre de séjour de 10 ans

Par **donia**, le **10/09/2014** à **19:30**

Salbouk vous etes venu avec un visa francais ou espagnol?

Par **donia**, le **10/09/2014** à **20:07**

Ahokok merci. Quel prefecture

Par **donia**, le **12/09/2014** à **00:11**

Salbouk enfaite tu as eu les papiers grace au tampon de la douane francaise qui prouve que tu es rentré en situation reguliere. Mon mari et passé par l espagne puis et venu en france. Nous ne savions pas qu il fallait le declarer a la police pour avoir ce tampon. Je suis degouter, a cause de ce tampon je croi qu il faut qu il aille en algerie demander un visa. Je suis trop degouter. J ai mal au coeur.

Par **donia**, le **12/09/2014** à **00:26**

Merci salbouk.j avais retrouver le sourire mais la cette loi ma mit le moral a zero. Et les avocats demande trop d argent pour nous representer. Car comme il n a pas les papiers meme mariés l aide juridictionnel est refusé. Merci en tout cas. Tu me donne un peu d espoir

Par **donia**, le **12/09/2014** à **00:29**

Oui j ai vu ca. Lui a le visa c donc shengen. C juste ce tampon . T imagine je me dis pour un tampon il doit repartir en algerie et a savoir si un jour il lui redonneron un visa

Par **donia**, le **12/09/2014** à **00:49**

Merci oui je les ai vu. Ils ne connaissaient pas la reponse ils vont se renseigner. C qui la ame.? L aide medical? Oui il la. Mais la date ne correspond pas car ya le delais d attente. Comme preuve il la certificat medical car il avait ete a l hopital, le billet de train a son nom, facture telephone. Mais pour eux ce n est pas une entré legal. Ils veulent le tampon sinon c le bled

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **donia**, le **12/09/2014** à **00:58**

Oui

Par **mourad78**, le **13/09/2014** à **02:49**

Salam à tous et à toutes
- pour sonia
ta situation c'est CONJOINT D'ETRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE.
après "la circulaire Valls" tu as le droit de demander un titre de séjour exceptionnelle' en tant que conjoint d'étranger en situation régulière à condition que le demandeur réside en France depuis au moins 5 ans et que la durée de vie commune du couple soit supérieure à 18 mois.
- pour Donia
après la loi du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile:

Article 313-11 alinéa 4 : « La carte de séjour temporaire portant la mention " vie privée et familiale " est délivrée de plein droit : (…) à l'étranger, ne vivant pas en état de polygamie, marié avec un ressortissant de nationalité française, à condition que la communauté de vie n'ait pas cessé, que le conjoint ait conservé la nationalité française et, lorsque le mariage a été célébré à l'étranger, qu'il ait été transcrit préalablement sur les registres de l'état civil français «

ATTENTION ! Il est nécessaire d'être entré sur le territoire français avec un visa long séjour

Article 311-7 : « sous réserve des exceptions prévues au présent code, l'octroi de la carte de séjour temporaire est subordonné à la production d'un visa pour un séjour supérieur à 3 mois »

- Si vous n'avez pas de visa long séjour mais un visa de tourisme, il existe une possibilité prévue par l'article la demande peut être faite en France si le demandeur séjourne en France depuis plus de 6 mois avec son conjoint et si son entrée en France a été régulière.

- Comment prouver la vie commune :

la communauté de vie entre les époux (se justifie) par la présentation de tout document susceptible d'établir la vie commune des époux (bail, quittances de loyer, quittances EDF-GDF, avis d'imposition fiscale, déclaration de revenus signée par les deux époux, justification d'un compte bancaire ou postal joint et régulièrement alimenté… « (chap. 2, C-1-c de la circulaire d'application de la loi du 26 novembre 2003). La préfecture peut demander la présence du conjoint lors du RV à la Préfecture.

Par **sonia**, le **22/09/2014** à **15:09**

Je me marie au mois de décembre, pensiez vous que je pourrais deposé un dossier auprés

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de la préfecture ?

Cordialement,

Par **DADO**, le **14/10/2014** à **21:56**

j ai entre en France avec visa Schengen en 02/01/2011 et j ai fait un avocat pour les papiers parce que mes parents résidents en France et mon père et mes frères et sœurs ont la nationalités Française mais je reçu qtf;
j ai marie en 28/08/2013 avec un homme français et après 6 mois j ai déposé une demande pour les papiers mais le chef de préfecture elle ma dit rentrer en Tunisie et fait un visa longue séjours,
j ai rentré la tunisie en juin 2014 ET J AI DEPOSE LA DEMANDE EN JUIN ET J AI PAS RECU LA CONVOCATION POUR FAIRE LA VISA
VOUS POUVEZ M AIDE SVP
MERCI

Par **olive7**, le **15/10/2014** à **11:48**

bj sonia,

bien sure que oui vs pouvez deposez votre dossiers mais il y a des conditions à respecter m6

Par **olive7**, le **15/10/2014** à **11:54**

bj dado,

bon normalement tu n'est ps obliger de retourner mnt si votre préfecture vs oblige là ça devient un peu compliquer comme tu dépend de cette préfecture, chez moi c'était autrement

Par **DADO**, le **18/10/2014** à **00:10**

Bj oliver7
J ai 3ans en France en situation irrégulière et après le mariage je déménage a paris parce-que mon mari travail a la marie de paris et j ai déposé la dossier à paris après 6mois de vie commune avec mon mari mais le Prefecture elle refuse parce que j ai pas rentré au France directement et elle demande visa longue séjours
Si pour ca j ai rentré au bled

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **olive7**, le **18/10/2014** à **09:09**

bj bado regarde ton mp

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés